



# ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER « APE COUR D'ÉCOLE »

Dimanche 23 novembre 2025, Parking des Plans, Villeneuve-Loubet

[Vous pouvez faire votre inscription en ligne et payer en CB](#)

Flashez le QR Code et laissez-vous guider :

**Attention** : au moment du règlement, HelloAsso vous propose de leur faire un don :

Votre contribution à HelloAsso  
[Pourquoi ? - Modifier](#)

Vous pouvez cliquer sur « Modifier » et mettre ce don à **0 €**



Un chèque de caution de 50 euros sera demandé le jour-même sur place

**Ou remplir le bulletin suivant, uniquement si vous n'avez pas déjà rempli la version en ligne**

Je soussigné(e) Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél : ..... Email : .....

Type de la pièce d'identité (Passeport, CNI, Permis) : ..... Numéro : .....

Délivrée le : ..... / ..... / ..... par .....

**déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-grenier et m'engage à le respecter.**

Je souhaite ..... emplacement(s) à 30€ avec voiture si Long < 5m, soit = ..... €

Je souhaite ..... emplacement(s) à 25€ sans voiture, soit = ..... €

Règlement par :  Espèces  Chèque (à l'ordre d'APE Cour d'école) Banque : ..... N° : .....

Documents à joindre pour valider votre dossier (penser au chèque de caution le jour-même) :

- **Le présent contrat intégralement rempli et signé,**
- **Le règlement par chèque ou espèces,**
- **Une copie de la carte d'identité,**

A renvoyer ou déposer à l'adresse suivante :

**APE COUR D'ÉCOLE**  
**134 allée André Malraux**  
**06270 Villeneuve-Loubet**

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER APE COUR D'ÉCOLE

PARKING DES PLANS (près de la médiathèque) - VILLENEUVE-LOUBET

### **L'EXPOSANT S'ENGAGE À LIRE ET À CONSERVER UNE COPIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

- La réservation de l'emplacement sera effective à réception du dossier COMPLET :  
**Dossier rempli en ligne ou : sur papier + copie Pièce d'identité par mail + Paiement**
- L'exposant s'engage à se présenter à l'entrée du parking entre 6h00 et 7h00, avant 6h30 s'il souhaite laisser sa voiture sur le stand.
- Tout emplacement non occupé à partir de 7h15 sera redistribué.
- L'ouverture au public se fera de 8h00 à 16h30.
- Les places sont attribuées par l'organisateur : l'exposant prendra connaissance de son numéro d'emplacement à son arrivée.
- Le vide-grenier est réservé aux particuliers majeurs quel que soit leur lieu de résidence.
- L'exposant s'engage à ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- En cas d'annulation par l'organisateur (mauvais temps, décision préfectorale ou municipale), celui-ci s'engage à proposer une autre date qui lui sera communiquée ultérieurement par la mairie. Vous serez automatiquement inscrit sauf désistement de votre part, auquel cas aucun remboursement ne sera effectué.
- Si l'exposant veut garer son véhicule sur son stand, il s'engage à se garer derrière le stand en position de départ. La longueur du véhicule ne doit pas dépasser 5 m.
- En cas de retard le jour du vide-grenier ou de désistement moins d'une semaine avant, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement, quel que soit le motif.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute marchandise non conforme à la réglementation des vide-greniers (articles neufs, nourriture, animaux...) - Art L 310-2 du Code de commerce.
- L'organisateur décline toute responsabilité sur les détériorations éventuelles, vols et autres dommages qui pourraient avoir lieu.

**L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à ne laisser aucun invendu sur place.**

**L'exposant s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'exclusion.**

**APE Cour d'école – 134 allée André Malraux 06270 Villeneuve-Loubet**

**[associationcourdecolemaurettes@gmail.com](mailto:associationcourdecolemaurettes@gmail.com) - 07 43 61 05 46**